



# Bulletin Officiel

N° 5787 Lundi 04 Février 2019

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »	2-6
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 »	7-11

### AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING	12-15
------------------------------	-------

### EMISSION DES TITRES PARTICIPATIVES

MODERN LEASING	16-19
LLOYD TUNISIEN	20-22
AMI ASSURANCES	23-24
CHO COMPAGNIE	25-27

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -	28
--	----

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SERVICOM	29-30
----------	-------

### INFORMATIONS POST AGE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP -	31-34
---	-------

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- AL HIFADH SICAV

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt    | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;   |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ;   |
| c. Forme de l'obligation   | : les obligations sont nominatives ;  |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;  |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an;                          |
| f. Amortissement           | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)**

**les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**

**« CIL 2018-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5** Millions de Dinars susceptible d'être porté à **15** Millions de Dinars ;
- Durée : **5** ans ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Renseignements relatifs à l'opération :**

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2018-1 »

**Montant :** 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**« Tunisie Leasing et Factoring »**

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

**But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

**Caractéristiques de l'opération**

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Droit préférentiel de souscription**

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

### **Marché des titres**

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

---

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

**Siège Social:** Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

**Registre de Commerce:** B137061997

**Objet social:** Activité de leasing

**«TP MODERN LEASING 2018 »**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt global prévu (*)</b>	<b>Avance annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

### **1. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

### **2. But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en intérêts :**

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

**La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

#### **8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **9- Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **10- Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

- Suite -

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

#### **V. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

**AVIS DE SOCIETES**

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE  
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune  
**Siège Social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-  
**Registre de Commerce** : B1163651997  
**Matricule Fiscal** : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs  
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **10 Décembre 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **17,5 MD** sur une période de sept ans en une émission sur l'exercice 2018. La souscription sera réservée à la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **10 Décembre 2018** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **17 500 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour une période de **sept (7)** ans à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ;
- Taux d'intérêt :

**Taux fixe : 8%** annuel payable semestriellement

**Taux variable : 1,2%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à **17 500 000 de dinars**, divisé en **175 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

**2. Période de souscription:**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

- Suite -

### 3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios règlementaires (couverture des engagements techniques).

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
  - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
  - **Taux variable :** 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 7<sup>ème</sup> anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissements domiciliaires :** l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.

- Suite -

1. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
2. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
3. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
4. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
5. **Juridiction compétente :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**Emission de titres participatifs**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**  
**AMI ASSURANCES S.A**

*Société Anonyme au capital de 23 135 980 dinars divisé en 23 135 980 actions  
de nominal 1 dinar*

**Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE**

**Registre de Commerce : B138682003**

**Matricule Fiscale : 845686 P/P/M/000**

**Emission de titres participatifs**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **14/12/2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **35.000.000 dinars** sur une période de **sept (7) ans**.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée : 7 ans ;**
- ❖ **Taux d'intérêt :**
- **Taux fixe : 8 %** calculée sur la valeur nominale;
- **Taux variable :**
  - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
  - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **35 000 000 DT**, divisé en **35 000 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente (30) jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs émis.

- Suite -

## ➤ **But de l'émission**

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

### **1. Caractéristiques des titres émis**

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;
- **Taux variable** :
  - 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
  - 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7<sup>ème</sup> anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

➤ **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.

➤ **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole ( BNA).  
 ➤ **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres Tunisiens ou étranger.  
 L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.

➤ **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

➤ **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission de titres participatifs****Société « CHO Company »**

Société Anonyme au capital social de 36.900.000 de dinars divisé en 369.000 actions de nominal 100 dinars chacune entièrement libérées

**Siège social :** Route de Mahdia KM 10 – 3054, Sakiet Eddair, Sfax-

**Registre de Commerce :** B2522752006 ;

**Matricule fiscal:** 000 M A 635822/K

<b>EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS</b>
---

<b>« CHO Company 2018 »</b>
-----------------------------

<b>Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne</b>
--

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

Les actionnaires de la société CHO Company réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18/10/2018 et représentant la majorité des trois quarts présents ont décidé, en application de l'article 368 du Code des sociétés commerciales d'émettre des titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars au profit exclusif du fond d'investissement étranger non résident Gulf Credit Lending Limited selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Partie fixe		Partie variable		Remboursement des titres
	Taux	Périodicité	Taux	Périodicité	
7 ans	4% par an du montant du financement	trimestrielle	10% de l'EBITDA	trimestrielle	7 ans in fine

Il y a lieu de signaler qu'en date du 31/08/2018, la BCT a donné son accord pour la conclusion par la CHO Company avec le Fond d'investissement étranger non résident «Gulf Credit Lending Limited» détenu par « GC Credit Opportunities GP II Limited », d'une convention d'émission et de souscription des titres participatifs en question.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars correspondant à un nombre de titres participatifs d'une valeur nominale de cent dinars tunisien (100 DT) chacun.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus durant un délai de un (1) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai d'un (1) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs.

- Suite -

### **3- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs est destinée au refinancement de la dette financière de la société et le financement de l'exploitation des terres agricoles et des dépenses et coûts encourus par le souscripteur.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « CHO Company2018 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance:**

A la date de clôture des souscriptions.

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités et délais de délivrance des titres:**

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par CHO Company.

### **8. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis seront remboursés au septième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé par les actionnaires fondateurs, pour l'équivalent du montant en USD, d'une partie ou de la totalité des titres participatifs.

### **9. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- la durée totale est égale 7 ans ;
- la durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **10. Tenue de registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par CHO Company.

## **III. REMUNERATION**

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe et une partie variable calculées comme suit :

- 1. Une partie fixe :** correspondant à quatre pour cent (4%) par an du montant du financement, ou, en cas de remboursement partiel, du reliquat du financement restant dû le jour du paiement. La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu ;
- 2. Une partie variable :** correspondant à dix pour cent (10%) de l'EBITDA converti en Dollars, généré par le Groupe au cours du trimestre précédent le paiement. La Partie Variable est payable en USD à terme échu dans un délai de 60 jours commençant à courir le 1<sup>er</sup> jour de chaque date trimestrielle.

- Suite -

La Partie Variable est calculée par référence au taux de change Dollar Dinar ayant cours le jour du paiement.

Par ailleurs, il est prévu :

- des frais de première approche : 1,5% flat du montant du financement ;
- des frais de supervision de 20 000 USD par an ;
- des intérêts de retard de 6% l'an ;
- une rémunération exceptionnelle (redevable en cas de non paiement de la partie variable) :
  - ✓ une partie fixe correspondant à 8,5% du financement ; et
  - ✓ un paiement trimestriel de 250 000 USD, payable à la même date que la partie fixe.
- le transfert aux échéances contractuelles, du principal, des intérêts et de toutes autres charges applicables au montant en principal inscrit dans la convention d'émission et de souscription de titres participatifs, peut s'effectuer librement conformément à la circulaire de la BCT n°93-16 du 7/10/1993 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

#### **V. GARANTIE**

Les titres participatifs sont assortis d'une garantie personnelle des actionnaires fondateurs et d'un nantissement de leurs actions.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de CHO Company dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DES TITRES PARTICIPATIFS**

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'AGO du 18 octobre 2018, il a été décidé de nommer la société « Gulf Crédit Lending Limited » en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans laquelle prendrait fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2020.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, CHO Company élit en son siège sis à Route de Mahdia KM 10 - 3054 Sfax

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

**Appel à candidature au poste d'administrateur indépendant**

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers et notamment son article 47, la **BTE** lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant -personne physique- à son conseil d'administration.

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement les missions qui lui seront confiées, notamment :

- La participation active aux réunions du conseil d'administration.
- La présidence du comité des risques.

Les candidats intéressés par ce poste doivent faire parvenir leurs demandes par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou déposé directement au Bureau d'Ordre Central de la BTE sis au 5bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis au plus tard le 18/02/2019 à 12h.00 date limite de réception des candidatures. Le cachet du Bureau d'Ordre Centrale de la BTE faisant foi.

Les demandes de candidatures, ainsi que tout le dossier conformément aux termes de référence<sup>(1)</sup> doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du Conseil d'administration de la **BTE**. L'enveloppe doit porter la mention «**NE PAS OUVRIR –Appel à la candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'administration de la BTE**».

<sup>(1)</sup> « Les termes de référence » y afférents sont mis à la disposition des intéressés moyennant copie de la CIN au 5<sup>ème</sup> étage- bureau de coordination et de suivis.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****SERVICOM**

Siège Social: 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

- **Indicateurs d'activités SERVICOM Consolidés au 31/12/2018 (KDT)**

Désignation	4 <sup>ème</sup> trimestre			Au 31/12		
	2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
<b>1-Produits d'exploitation</b>	<b>8 478</b>	<b>4 740</b>	<b>-44%</b>	<b>50 272</b>	<b>32 432</b>	<b>-35%</b>
Travaux Publics	5 709	490	-91%	33 457	14 765	-56%
Climatisation & Chauffage	1 189	1 541	30%	6 408	5 805	-9%
Ascenseurs	306	387	27%	5 932	6 412	8%
IT & Télécom & Autres	1 274	2 322	82%	4 475	5 450	22%
<b>2-Charges d'Exploitation</b>	<b>17 004</b>	<b>8 556</b>	<b>-50%</b>	<b>58 593</b>	<b>35 016</b>	<b>-40%</b>
Dont Charges de personnel	525	1 063	103%	5 891	5 200	-12%
<b>3-EBITDA</b>	<b>-1 722</b>	<b>-4 281</b>	<b>149%</b>	<b>3 206</b>	<b>270</b>	<b>-92%</b>
Dont Dotations aux amortissements et provisions	6 804	-466	-107%	11 527	2 854	-75%
<b>4-EBIT</b>	<b>-8 526</b>	<b>-3 816</b>	<b>-55%</b>	<b>-8 321</b>	<b>-2 584</b>	<b>-69%</b>
<b>5-Marge d'Exploitation</b>	<b>-101%</b>	<b>-80%</b>	<b>20%</b>	<b>-17%</b>	<b>-8%</b>	<b>9%</b>
<b>6-Charges Financières</b>	<b>-155</b>	<b>3 116</b>	<b>-2115%</b>	<b>6 649</b>	<b>8 392</b>	<b>26%</b>
<b>7-Produits Financiers</b>	<b>-1 861</b>	<b>1 775</b>	<b>-195%</b>	<b>5</b>	<b>1 780</b>	<b>35422%</b>
<b>8-Charges Financières Nettes</b>	<b>1 706</b>	<b>1 341</b>	<b>-21%</b>	<b>6 644</b>	<b>6 612</b>	<b>0%</b>

Les revenus consolidés de SERVICOM au 31/12/2018 sont de 32.4 MDT contre 50.3 MDT au 31/12/2017 soit une diminution de 35%. Cela est dû principalement à la baisse du chiffre d'affaires de l'activité travaux publics qui est passé de 33.5 MDT au 31/12/2017 à 14.8 MDT au 31/12/2018. En effet, SERVICOM a choisi de se désengager des marchés publics non rentables pour les raisons suivantes :

- Les retards importants de paiements de certains clients publics.
- L'absence d'une formule de révision des prix adéquate à la variation importante des taux de change et du prix de bitume liés au prix de pétrole.
- L'augmentation importante des frais financiers générés par les marchés publics

- Suite -

Le chiffre d'affaires de l'activité climatisations & chauffage a baissé de 9% et est passé de 6.4 MDT au 31/12/2017 à 5.8 MDT au 31/12/2018. Cette régression est due au ralentissement prononcé du marché de la promotion immobilière.

Le chiffre d'affaires de l'activité ascenseurs a augmenté de 8% et est passé de 5.9 MDT au 31/12/2017 à 6.4 MDT au 31/12/2018, malgré le désengagement total des marchés publics en Tunisie et qui pesaient 14% dans le chiffre d'affaires de 2017.

Le taux d'intégration des ascenseurs a été certifié par le Centre Technique des Industries Mécaniques et Electrique (CETIME) et s'élève à 58% à la fin du troisième trimestre 2018.

Servicom continue dans la mise en place et l'organisation du département « Export » qui aura pour mission le renforcement des ventes en France et la commercialisation des ascenseurs fabriqués en Tunisie vers des pays du sud de l'Europe, du Moyen Orient et d'Afrique à travers des distributeurs.

Servicom rappelle, à ce titre, qu'elle a obtenu avec succès la certification de conformité des ascenseurs Servicom aux toutes nouvelles normes européennes « CE 81-20/70 ».

L'activité Smartphones et Tablettes SERVICOM a connu, durant l'année 2018, une diminution de 20% du chiffre d'affaires et est passé de 4.4 MDT au 31/12/2017 à 3.5 MDT au 31/12/2018.

Il est à signaler que ces indicateurs d'activités sont réalisés en tenant compte de l'échec de l'opération de levée de fonds avec le fonds d'investissement GEM et qu'ils risquent de se modifier en cas de réussite des pourparlers.

• **Indicateurs d'activités au 31/12/2018 SERVICOM INDIVIDUEL (KDT)**

Servicom individuel assure le rôle de Holding, ce qui implique qu'elle assume une grande partie des coûts financiers du groupe. Par ailleurs, les chiffres individuels de la société Servicom, cotée en bourse, correspondent aux services fournis par la société aux différentes filiales.

Ainsi, les données consolidées permettent une meilleure analyse financière du groupe Servicom.

Désignation	4ème trimestre			Au 31/12		
	2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
<b>1-Produits d'exploitation</b>	374	769	105%	2 318	1 950	-16%
<b>2-Charges d'Exploitation</b>	2 066	476	-77%	3 882	1 643	-58%
Dont Charges de personnel	249	269	8%	1 011	742	-27%
<b>3-EBITDA</b>	-108	534	-594%	856	1065	24%
Dont Dotations aux amortissements et provisions	1 584	241	-85%	2 420	758	-69%
<b>4-EBIT</b>	-1 692	293	-117%	-1 564	307	-120%
<b>5-Marge d'Exploitation</b>	-452%	38%	490,1%	-67%	16%	83,2%
<b>6-Charges Financières</b>	780	995	27%	2 406	1 788	-26%
<b>7-Produits Financiers</b>	629	210	-67%	2 170	1 751	-19%
<b>8-Charges Financières Nettes</b>	151	785	420%	236	37	-84%

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Siège social : Impasse rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II - Ariana

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2018, la société MIP publie ci-dessous les résolutions adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire entérine le retard pris pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de la Société indiquant que les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social suite aux pertes cumulées au 31 décembre 2016, d'un montant total de 11.826.685,269 DT, subies par la Société, décide, en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société mais sa continuité et la poursuite de ses activités.

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que la présente Assemblée Générale Extraordinaire statuera sur une augmentation de capital en numéraire à la suite d'une réduction du capital social de la Société à néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence de la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de ne pas nommer de liquidateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Constatant l'existence de pertes cumulées d'un montant total de 11.826.685,269 DT, tel que détaillé au sein la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'absorption/résorption partielle de ces pertes par des réserves, soit par la prime d'émission d'un montant de 4.251.066,900 DT.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le montant des pertes cumulées de la Société, soit d'un montant total de 7.575.618,369 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

## **CINQUIEME RESOLUTION**

(i) Après avoir délibéré sur la constatation des pertes cumulées au sein de la deuxième (2<sup>ème</sup>) résolution, (ii) sur l'absorption partielle de ces pertes par des réserves au sein de la quatrième (4<sup>ème</sup>) résolution et (iii) à la suite de la décision de continuité de l'activité de la Société approuvée par les Actionnaires de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, (iv) après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société relatifs à la réduction du capital social de la société à néant suivie d'une augmentation du capital social de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant la libération intégrale du capital social, décide une réduction de capital suivie d'une augmentation de capital en numéraire.

### **A. Réduction du capital social de la Société**

Conformément aux articles 307 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, cette réduction de capital sera réalisée dans l'objectif du rétablissement de l'équilibre entre le capital et l'actif de la Société à la suite des pertes.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital social à néant, soit de 4.398.937 DT à 0 DT, et ce par voie d'annulation de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit les 4.398.937 actions d'une valeur nominale d'1 DT chacune.

Cette réduction du capital sera immédiatement et définitivement réalisée.

La décision de réduction de capital devra faire l'objet d'un enregistrement à la recette des finances, d'un dépôt au greffe du Tribunal de Première instance territorialement compétent et de publicités au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

En prévision de cette réduction de capital, le capital social de la Société sera réduit d'un montant global de 4.398.937 DT, pour le réduire 4.398.937 DT à 0 DT.

A la suite de cette réduction du capital social de la Société, la Société afficherait une situation nette comptable de (-) 2.896.681,369 DT.

### **B. Augmentation du capital social de la Société**

Sous réserve de la réalisation de cette réduction de capital social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 4.398.937 DT, pour le porter de 0 DT à 4.398.937 DT et ce, par l'émission de 4.398.937 actions nominatives nouvelles d'1 DT chacune.

Cette augmentation de capital aura lieu à la valeur nominale et sans prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que ces nouvelles actions soient libérées intégralement lors de cette souscription.

Cette augmentation de capital portera le capital social de la Société de 0 DT à 4.398.937 DT et ce, par l'émission de 4.398.937 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire, selon la parité d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi, le Conseil est d'ores et déjà autorisé à recueillir la souscription des 4.398.937 actions nominatives nouvelles de 1 DT chacune dans les conditions sus-indiquées.

- Suite -

Dans ce cadre, la souscription à la présente augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droit de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

a- A titre irréductible :

A raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne. A ce titre, aucune souscription indivise ne puisse en résulter.

b- A titre réductible :

Les titulaires de droits de souscription bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les actions non souscrites à titre irréductibles seront attribuées aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible, et ce ; proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

c- Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront mises à la disposition du public. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet, publié au bulletin officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société pleins pouvoirs pour procéder aux formalités relatives au prospectus conformément à la réglementation en vigueur, et ce sous réserve de l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier (CMF).

Le Conseil d'Administration est chargé de réaliser l'augmentation du capital, il recueillera les souscriptions des actions nouvelles et accomplira toutes les formalités nécessaires à cet effet.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère également tous pouvoirs à monsieur Kamel Bouabidi, Président Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration délèguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Madame le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1<sup>er</sup> Bureau, Tunis, ou le receveur des finances territorialement compétent, au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes autres formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

#### **« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de 4.398.937 DT, divisé en 4.398.937 actions de 1 DT chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle sise à la rue de l'énergie solaire, Impasse numéro 5, la Charguia I, 2035, Cite El Khadra, Tunis - Tunisie à la nouvelle adresse sise l'Impasse Rue des Entrepreneurs, la zone industrielle la Charguia 2, BP 2035, Ariana - Tunisie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

#### **« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est sis à **l'Impasse Rue des Entrepreneurs, la zone industrielle la Charguia 2, BP 2035, Ariana - Tunisie.**

Il peut être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, sur simple délibération, créer des ateliers, des réserves, dépôts, succursales, bureaux, agences, siège, administratif, d'exploitation ou de direction, partout où il le juge utile ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleins pouvoirs au Président Directeur Général de la société ou toute personne mandatée par lui pour signer toute mise à jour des statuts de la société requise ou demandée par le greffe du tribunal de première instance de Tunis ou toute autre administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	179,690	179,766		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	122,367	122,426		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,017	104,058		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,599	107,664		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,549	107,601		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	101,749	101,800		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,463	104,502		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,350	43,363		
9	SICAV BH CAPITALISATION ****	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,166	30,196		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,028	16,036		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,033	117,070		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,140	1,141		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,036	106,089		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,564	10,569		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,106	147,166		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,759	10,763		
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,651	1,652		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,601	58,622		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,366	128,247		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	122,394	121,929		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	143,061	143,286		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	525,508	527,129		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,577	128,815		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,235	133,945		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	132,415	132,090		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,752	110,524		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	116,501	115,980		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,634	167,327		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,834	100,750		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	110,822	111,122		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	183,397	182,344		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	155,497	154,819		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,875	108,672		
34	FCP SMART CROISSANCE ***	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,963	22,966		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2144,004	2120,209		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,206	127,252		
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,312	161,819		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,274	201,488		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,188	18,326		
41	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,826	2,845		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,464	2,480		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,258	1,264		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,173	1,174		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,183	1,179		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,176	1,171		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	125,288	125,333		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,725	128,327		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1160,723	1148,161		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,633	11,696		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,760	10,796		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	102,465	101,856		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
<i>SICAV OBLIGAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	109,929	109,994
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,673	103,699
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,306	106,350
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,355	104,403
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,030	106,082
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,417	108,463
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,398	106,444
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,741	102,780
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,381	104,417
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	105,965	106,013
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,671	108,732
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,135	106,170
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,685	104,718
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,485	104,528
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,415	105,446
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,500	104,564
70	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,334	105,381
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,554	106,583
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,458	104,508
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,106	104,146
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,694	106,729
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,495	103,532

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,446	104,480
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,176	105,223
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,152	106,192
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	101,759	101,946
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	61,071	61,178
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	100,629	100,205
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,649	18,633
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	308,207	307,658
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2512,722	2513,219
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	76,005	75,889
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,020	58,037
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	118,797	118,379
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 ***	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,672	11,666
92	FCP IRADETT 100 ***	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,666	14,658
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	17,023	17,001
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,484	14,461
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	157,559	157,230
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,882	8,901
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	121,043	120,709
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	84,675	84,535
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,919	85,710
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,025	98,904
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	110,355	109,560
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,512	95,499
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,448	10,448
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,731	99,861
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	167,339	166,574
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	114,022	113,327
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,768	113,102
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	123,797	122,876
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	207,602	208,248
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	188,962	189,067
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	164,456	164,516
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,842	24,895
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,616	146,346
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	129,937	129,292
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9284,567	9264,063
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	75,460	76,849	75,597
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1077,583	1076,882
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5966,286	5994,057
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5268,848	5344,104
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	95,224	94,223
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	120,166	119,563
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 226,670	12 240,324

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

#### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 96 345 755 dinars et un bénéfice net de la période de 1 038 451 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 82,65% de l'actif total au 31 décembre 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2018 en (DT)**

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>79 631 032,573</b>	<b>112 864 803,193</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		79 631 032,573	112 864 803,193
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>16 714 722,114</b>	<b>29 975 102,653</b>
	a- Placements monétaires		1 834 137,939	5 990 953,151
	b- Disponibilités		14 880 584,175	23 984 149,502
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>96 345 754,687</b>	<b>142 839 905,846</b>
			<b><u>282 130,015</u></b>	<b><u>401 291,290</u></b>
	<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	225 939,765	332 035,967
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	56 190,250	69 255,323
			<b><u>96 063 624,672</u></b>	<b><u>142 438 614,556</u></b>
	<b><u>ACTIF NET</u></b>			
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>92 324 185,204</b>	<b>137 725 559,084</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b>3 739 439,468</b>	<b>4 713 055,472</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		165,581	1 048,614
	b- Sommes distribuables de l'exercice		3 739 273,887	4 712 006,858
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>96 345 754,687</b>	<b>142 839 905,846</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31/12/2018 en (DT)**

	Libellé	Note	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	3.1	<b><u>1 046 334,689</u></b>	<b><u>4 819 157,340</u></b>	<b><u>1 392 203,037</u></b>	<b><u>5 886 929,947</u></b>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 046 334,689	4 819 157,340	1 392 203,037	5 886 929,947
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	3.2	<b><u>241 445,624</u></b>	<b><u>1 045 827,859</u></b>	<b><u>370 809,307</u></b>	<b><u>1 228 213,289</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>1 287 780,313</u></b>	<b><u>5 864 985,199</u></b>	<b><u>1 763 012,344</u></b>	<b><u>7 115 143,236</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	3.8	<b><u>-225 727,537</u></b>	<b><u>-1 067 929,584</u></b>	<b><u>-332 035,456</u></b>	<b><u>-1 368 176,335</u></b>
	<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 062 052,776</b>	<b>4 797 055,615</b>	<b>1 430 976,888</b>	<b>5 746 966,901</b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	3.9	<b><u>-35 200,841</u></b>	<b><u>-158 808,848</u></b>	<b><u>-177 043,317</u></b>	<b><u>-697 816,762</u></b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 026 851,935</b>	<b>4 638 246,767</b>	<b>1 253 933,571</b>	<b>5 049 150,139</b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-431 656,184</u></b>	<b><u>-898 972,880</u></b>	<b><u>-215 718,048</u></b>	<b><u>-337 143,281</u></b>
	<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>595 195,751</b>	<b>3 739 273,887</b>	<b>1 038 215,523</b>	<b>4 712 006,858</b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>431 656,184</b>	<b>898 972,880</b>	<b>215 718,048</b>	<b>337 143,281</b>
	<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		<b><u>-215 333,920</u></b>	<b><u>-559 087,291</u></b>	<b><u>35 503,996</u></b>	<b><u>101 293,367</u></b>
	<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b>226 933,333</b>	<b>608 770,000</b>	<b>1 000,000</b>	<b>74 312,391</b>
	<b><u>Frais de négociation de titres</u></b>		<b>0,000</b>	<b>-17 261,996</b>	<b>0,000</b>	<b>-15 424,243</b>
	<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 038 451,348</b>	<b>4 670 667,480</b>	<b>1 290 437,567</b>	<b>5 209 331,654</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Arrêté au 31/12/2018 en (DT)**

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 038 451,348</u></b>	<b><u>4 670 667,480</u></b>	<b><u>1 290 437,567</u></b>	<b><u>5 209 331,654</u></b>
a- Résultat d'exploitation	1 026 851,935	4 638 246,767	1 253 933,571	5 049 150,139
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-215 333,920	-559 087,291	35 503,996	101 293,367
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	226 933,333	608 770,000	1 000,000	74 312,391
d- Frais de négociation de titres	0,000	-17 261,996	0,000	-15 424,243
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-4 144 954,940</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-5 449 551,371</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-13 519 011,249</u></b>	<b><u>-46 900 702,424</u></b>	<b><u>-7 186 570,895</u></b>	<b><u>-23 121 457,150</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>11 350 227,188</b>	<b>51 814 554,055</b>	<b>19 419 925,093</b>	<b>76 444 615,282</b>
- Capital	11 062 600,000	50 713 300,000	19 033 200,000	74 992 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-97 723,072	-448 822,074	-174 343,147	-713 286,392
- Régularisation des sommes distribuables	385 350,260	1 550 076,129	561 068,240	2 165 401,674
<b>b- Rachats</b>	<b>24 869 238,437</b>	<b>98 715 256,479</b>	<b>26 606 495,988</b>	<b>99 566 072,432</b>
- Capital	24 266 900,000	96 552 200,000	26 068 200,000	97 405 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-214 691,479	-853 927,481	-238 543,373	-927 382,009
- Régularisation des sommes distribuables	817 029,916	3 016 983,960	776 839,361	3 087 654,441
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-12 480 559,901</b>	<b>-46 374 989,884</b>	<b>-5 896 133,328</b>	<b>-23 361 676,867</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>				
a- En début de période	108 544 184,573	142 438 614,556	148 334 747,884	165 800 291,423
b- En fin de période	96 063 624,672	96 063 624,672	142 438 614,556	142 438 614,556
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>				
a- En début de période	1 063 453	1 389 799	1 460 149	1 613 932
b- En fin de période	931 410	931 410	1 389 799	1 389 799
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,137</b>	<b>103,137</b>	<b>102,488</b>	<b>102,488</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,16%</b>	<b>3,94%</b>	<b>3,51%</b>	<b>3,40%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2018

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2018 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2018	31/12/2017
BTA	(1)	50 734 276,482	71 831 018,016
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 847 312,877	2 463 083,836
Obligations des Sociétés	(2)	27 049 443,214	38 570 701,341
<b>Total</b>		<b>79 631 032,573</b>	<b>112 864 803,193</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
<b>BTA</b>		<b>49 687 658,956</b>	<b>50 734 276,482</b>	<b>52,66%</b>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 068 341,009	5,26%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	986 671,249	1,02%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 544 185,733	7,83%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 185 764,025	33,41%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 949 314,466	5,14%

#### (2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 3/12/2018	% de l'Actif
<b>Obligations Emises par l'Etat</b>		<b>1 800 000,000</b>	<b>1 847 312,877</b>	<b>1,92%</b>
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 800 000,000	1 847 312,877	1,92%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>26 303 221,000</b>	<b>27 049 443,214</b>	<b>28,08%</b>
AIL 2014-1	30 000	600 000,000	614 784,000	0,64%
AMENBANK ES2009	30 000	1 199 100,000	1 212 420,851	1,26%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 000 000,000	1 034 520,548	1,07%
AMENBANKES2011-1	10 000	300 000,000	303 890,630	0,32%
AMENBANKSUB2010	18 000	839 520,000	856 217,156	0,89%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	250 000,000	259 012,137	0,27%
ATL 2011 TF	10 000	200 000,000	208 821,917	0,22%
ATL 2013-1 TF	10 000	400 000,000	415 142,575	0,43%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 200 000,000	1 212 261,698	1,26%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	400 000,000	413 255,890	0,43%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	800 000,000	833 848,110	0,87%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 152 000,000	1 153 360,938	1,20%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	400 000,000	400 394,521	0,42%
BH 2009CATB	50 000	2 305 000,000	2 305 267,759	2,39%
BNASUB09	23 300	931 301,000	960 951,582	1,00%

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 3/12/2018</b>	<b>% de l'Actif</b>
BTE 2009	20 000	200 000,000	202 485,479	0,21%
BTE 2010	10 000	200 000,000	202 416,219	0,21%
BTE 2010 V	10 000	200 000,000	203 358,312	0,21%
BTK09 CAT(B)	15 000	300 000,000	314 684,696	0,33%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	142 900,000	143 827,402	0,15%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	340 000,000	340 931,134	0,35%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	300 000,000	311 342,466	0,32%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 050 880,000	1,09%
CIL2014-2 7.6%	15 000	600 000,000	633 581,589	0,66%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	600 000,000	620 120,548	0,64%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	200 000,000	202 112,658	0,21%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	600 000,000	628 068,165	0,65%
HL 2016-1 7.65%	10 000	600 000,000	618 812,712	0,64%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 164 000,000	1 170 635,757	1,22%
HL 2017-3 8%	10 000	1 000 000,000	1 059 616,438	1,10%
STB2010-1	46 000	920 000,000	961 389,615	1,00%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	400 000,000	421 264,658	0,44%
TLS2014-1	20 000	400 000,000	415 654,575	0,43%
TLS2014-2	20 000	400 000,000	401 125,260	0,42%
TLS2015-2	10 000	600 000,000	629 884,931	0,65%
TLS2016-1	10 000	600 000,000	626 728,767	0,65%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	1 000 000,000	1 056 978,630	1,10%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	760 000,000	804 375,671	0,83%
UIB SUB 2015	20 000	800 000,000	825 561,425	0,86%
UIB2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	203 866,302	0,21%
UIB2009-1 CAT B	20 000	799 400,000	815 589,493	0,85%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Revenus des obligations</b> - Intérêts	440 106,526	1 936 406,540	563 740,084	2 518 093,169
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b> - Intérêts	606 228,163	2 882 750,800	828 462,953	3 368 836,778
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 334,689</b>	<b>4 819 157,340</b>	<b>1 392 203,037</b>	<b>5 886 929,947</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 16 714 722,114 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	1 834 137,939	5 990 953,151	1,90%
Disponibilités	(2)	14 880 584,175	23 984 149,502	15,44%
<b>Total</b>		<b>16 714 722,114</b>	<b>29 975 102,653</b>	<b>17,35%</b>

#### (1) Placements monétaires :

##### (a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	850	06/02/2018	801 206,741	835 585,316	0,87%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>801 206,741</b>	<b>835 585,316</b>	<b>0,87%</b>

##### (b) Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
UBCI	7,25%	20 jours	21/12/2018	996 790,704	998 552,623	1,04%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>996 790,704</b>	<b>998 552,623</b>	<b>1,04%</b>

#### (2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme	2 500 000,000	14 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	34 745,535	87 667,507
Intérêts courus/DAV (POT)	111 021,763	68 091,746
Avoirs en banque	12 234 816,877	9 328 390,249
<b>Total</b>	<b>14 880 584,175</b>	<b>23 984 149,502</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	9 979,416	34 378,575	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	34 750,359	251 875,126	71 013,117	288 014,136
Intérêts sur les avoirs bancaires	196 715,849	759 574,158	299 796,190	940 199,153
<b>TOTAL</b>	<b>241 445,624</b>	<b>1 045 827,859</b>	<b>370 809,307</b>	<b>1 228 213,289</b>

### 3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<b>3 703 000,000</b>	<b>3 703 000,000</b>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<b>-3 855 326,650</b>	<b>-3 855 326,650</b>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

### 3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>225 939,765</b>	<b>332 035,967</b>
	Frais de gestionnaire	51 415,720	75 630,298
	Frais de dépositaire	25 080,841	36 892,942
	Frais des distributeurs	149 443,204	219 512,727

### 3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>56 190,250</b>	<b>69 255,323</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	27 860,762	37 900,381
	Redevance CMF	8 071,477	12 413,602
	Charges à payer sur l'exercice	20 258,011	18 941,340

### 3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2017</b>	
* Montant en nominal	138 979 900
* Nombre de titres	1 389 799
* Nombre d'actionnaires	1 607
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	50 713 300
* Nombre de titres émis	507 133
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	96 552 200
* Nombre de titres rachetés	965 522
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
* Montant en nominal	93 141 000
* Nombre de titres	931 410
* Nombre d'actionnaires	1 268

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à -46 374 989,884 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2018 est de 931 410 contre 1 389 799 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2017</u></b>	<b><u>137 725 559,084</u></b>	<b><u>137 725 559,084</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>50 713 300,000</u></b>	<b><u>50 713 300,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-96 552 200,000</u></b>	<b><u>-96 552 200,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>437 526,120</u></b>	<b><u>4 176 965,588</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-559 087,291	-559 087,291
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	608 770,000	608 770,000
- Frais de négociations de titres	-17 261,996	-17 261,996
- Régularisation des sommes non distribuables	405 105,407	405 105,407
- Sommes distribuables		3 739 439,468
<b><u>Montant fin de période au 31/12/2018</u></b>	<b><u>92 324 185,204</u></b>	<b><u>96 063 624,672</u></b>

### 3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à **3 739 439,468 DT** contre **4 713 055,472 DT** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	165,581	1 048,614
Résultat d'exploitation	4 638 246,767	5 049 150,139
Régularisation du résultat d'exploitation	-898 972,880	-337 143,281
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 739 439,468</u></b>	<b><u>4 713 055,472</u></b>

### 3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>225 727,537</u></b>	<b><u>1 067 929,584</u></b>	<b><u>332 035,456</u></b>	<b><u>1 368 176,335</u></b>
Rémunération du gestionnaire	51 415,720	243 250,639	75 630,299	311 640,170
Rémunération du dépositaire	25 080,841	118 658,848	36 892,834	152 019,604
Rémunération des distributeurs	149 230,976	706 020,097	219 512,323	904 516,561

### 3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>35 200,841</u></b>	<b><u>158 808,848</u></b>	<b><u>177 043,317</u></b>	<b><u>697 816,762</u></b>
Redevance CMF	25 080,841	118 658,848	36 892,834	152 019,604
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	129 986,783	505 473,783
Abonnement des charges budgétisées	10 120,000	40 150,000	10 163,700	40 323,375

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<b><u>Libellé</u></b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b><u>10 120,000</u></b>	<b><u>40 150,000</u></b>	<b><u>10 163,700</u></b>	<b><u>40 323,375</u></b>
Taxes	3 103,806	12 314,011	4 014,478	15 927,005
Frais bancaires	36,700	145,602	31,568	125,244
Publication BO CMF	379,468	1 505,500	429,628	1 704,500
Honoraires CAC	1 709,310	6 781,500	1 693,682	6 719,500
Frais AGO et publications	1 866,059	7 403,387	969,686	3 847,126
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,657	12 000,000

#### **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :**

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### **4-3 Rémunération des distributeurs:**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**  
**FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 845 757 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <27 569> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**BILAN**

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 452 303,149</b>	<b>1 019 153,600</b>
	a- Actions et droits rattachés		867 991,967	619 838,886
	b- Obligations et valeurs assimilées		584 311,182	399 314,714
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>393 453,890</b>	<b>258 022,719</b>
	a- Placements monétaires		147 468,374	148 561,431
	b- Disponibilités		245 985,516	109 461,288
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>393,315</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 845 757,039</b>	<b>1 277 569,634</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>24 312,647</u></b>	<b><u>22 559,303</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	5 784,090	3 794,554
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	18 528,557	18 764,749
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>1 821 444,392</u></b>	<b><u>1 255 010,331</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>1 810 099,691</b>	<b>1 254 563,618</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>11 344,701</u></b>	<b><u>446,713</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		11,339	7,361
	b- Sommes distribuables de l'exercice		11 333,362	439,352
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 845 757,039</b>	<b>1 277 569,634</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31/12/2018 en (DT)**

Libellé	Note	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<b>PR 1</b> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<b>3.1</b>	<b>9 202,488</b>	<b>56 492,877</b>	<b>5 428,000</b>	<b>39 759,650</b>
Dividendes		0,000	23 092,000	0,000	17 879,640
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 202,488	33 400,877	5 428,000	21 880,010
<b>PR 2</b> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<b>3.2</b>	<b>1 752,557</b>	<b>6 054,649</b>	<b>1 462,749</b>	<b>5 600,689</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>10 955,045</b>	<b>62 547,526</b>	<b>6 890,749</b>	<b>45 360,339</b>
<b>CH 1</b> <u>Charges de gestion des placements</u>	<b>3.8</b>	<b>-5 784,090</b>	<b>-21 408,327</b>	<b>-3 794,460</b>	<b>-15 602,335</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>5 170,955</b>	<b>41 139,199</b>	<b>3 096,289</b>	<b>29 758,004</b>
<b>CH 2</b> <u>Autres charges</u>	<b>3.9</b>	<b>-7 246,951</b>	<b>-29 193,399</b>	<b>-7 407,902</b>	<b>-29 943,427</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-2 075,996</b>	<b>11 945,800</b>	<b>-4 311,613</b>	<b>-185,423</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<b>-223,398</b>	<b>-612,438</b>	<b>-11,295</b>	<b>624,775</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>-2 299,394</b>	<b>11 333,362</b>	<b>-4 322,908</b>	<b>439,352</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<b>223,398</b>	<b>612,438</b>	<b>11,295</b>	<b>-624,775</b>
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		<b>-11 978,205</b>	<b>44 504,718</b>	<b>56 360,828</b>	<b>139 441,490</b>
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		<b>-12 851,449</b>	<b>70 028,653</b>	<b>-7 118,716</b>	<b>-30 494,180</b>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<b>-663,059</b>	<b>-3 060,082</b>	<b>-439,769</b>	<b>-1 474,871</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-27 568,709</b>	<b>123 419,089</b>	<b>44 490,730</b>	<b>107 287,016</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-27 568,709</u></b>	<b><u>123 419,089</u></b>	<b><u>44 490,730</u></b>	<b><u>107 287,016</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-2 075,996	11 945,800	-4 311,613	-185,423
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 978,205	44 504,718	56 360,828	139 441,490
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-12 851,449	70 028,653	-7 118,716	-30 494,180
d- Frais de négociation de titres	-663,059	-3 060,082	-439,769	-1 474,871
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-578,474</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-5 483,772</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-37 489,408</u></b>	<b><u>443 593,446</u></b>	<b><u>-5 132,891</u></b>	<b><u>-217 889,370</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>92 530,764</b>	<b>637 972,244</b>	<b>0,000</b>	<b>99,079</b>
- Capital	78 900,000	551 000,000	0,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	13 008,114	86 464,851	0,000	-1,226
- Régularisation des sommes distribuables	622,650	507,393	0,000	0,305
<b>b- Rachats</b>	<b>130 020,172</b>	<b>194 378,798</b>	<b>5 132,891</b>	<b>217 988,449</b>
- Capital	110 600,000	165 000,000	4 900,000	212 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	18 573,891	28 402,067	221,565	4 870,755
- Régularisation des sommes distribuables	846,281	976,731	11,326	217,694
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-65 058,117</b>	<b>566 434,061</b>	<b>39 357,839</b>	<b>-116 086,126</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>				
a- En début de période	1 886 502,509	1 255 010,331	1 215 652,492	1 371 096,457
b- En fin de période	1 821 444,392	1 821 444,392	1 255 010,331	1 255 010,331
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>				
a- En début de période	15 709	11 532	11 581	13 660
b- En fin de période	15 392	15 392	11 532	11 532
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>118,337</b>	<b>118,337</b>	<b>108,828</b>	<b>108,828</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>-5,79%</b>	<b>8,77%</b>	<b>14,59%</b>	<b>8,88%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 31-12-2018**

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% l'Actif
<b><u>Actions</u></b>		<b><u>809 286,635</u></b>	<b><u>864 998,207</u></b>	<b><u>46,86%</u></b>
ARTES	5 669	34 491,950	35 374,560	1,92%
ATL	20 000	61 964,347	53 560,000	2,90%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	60 343,770	3,27%
BIAT	357	43 713,850	42 631,512	2,31%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	42 938,500	2,33%
MONOPRIX	4 552	67 958,654	34 836,456	1,89%
OTH	2 000	32 400,000	31 980,000	1,73%
SAH	5 357	68 676,700	61 176,940	3,31%
SFBT	6 775	108 742,307	159 619,000	8,65%
SOTUVER	15 324	75 331,922	134 958,468	7,31%
TELNET	5 032	42 049,800	48 357,520	2,62%
TPR	18 280	76 064,164	87 469,800	4,74%
UIB	3 033	79 133,250	71 751,681	3,89%
<b><u>Droit</u></b>		<b><u>3 314,520</u></b>	<b><u>2 993,760</u></b>	<b><u>0,16%</u></b>
SAH DA 1/18	5 346	3 314,520	2 993,760	0,16%
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>474 000,000</u></b>	<b><u>494 734,217</u></b>	<b><u>26,80%</u></b>
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	60 000,000	62 321,754	3,38%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	40 000,000	41 692,406	2,26%
CIL 2017 - 7.95%	500	50 000,000	52 544,000	2,85%
CIL2014-2 7.6%	1 000	40 000,000	42 238,773	2,29%
CIL2015-1 T 7.65%	200	8 000,000	8 268,274	0,45%
HL 2016-2 7.65%	600	36 000,000	36 205,230	1,96%
HL 2017-3 8%	500	50 000,000	52 980,821	2,87%
HL 2018-1 8.3%	500	50 000,000	51 982,904	2,82%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	104 164,493	5,64%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	40 000,000	42 335,562	2,29%
<b><u>BTA</u></b>		<b><u>86 240,000</u></b>	<b><u>89 576,965</u></b>	<b><u>4,85%</u></b>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	2,11%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,74%
<b>TOTAL</b>		<b>1 372 841,155</b>	<b>1 452 303,149</b>	<b>78,68%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<b>Revenus des Actions</b>	<b>0,000</b>	<b>23 092,000</b>	<b>0,000</b>	<b>17 879,640</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>9 202,488</b>	<b>33 400,877</b>	<b>5 428,000</b>	<b>21 880,010</b>
Revenus des obligations privées	7 966,411	28 496,877	4 191,923	13 684,339
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 904,000	1 236,077	8 195,671
<b>TOTAL</b>	<b>9 202,488</b>	<b>56 492,877</b>	<b>5 428,000</b>	<b>39 759,650</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2018 à 393 453,890 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	147 468,374	148 561,431	7,99%
Disponibilités		245 985,516	109 461,288	13,33%
<b>Total</b>		<b>393 453,890</b>	<b>258 022,719</b>	<b>21,32%</b>

#### (1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/18	141 429,824	147 468,374	7,99%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>141 429,824</b>	<b>147 468,374</b>	<b>7,99%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.10.17 au 31.12.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 752,557	6 054,649	1 462,749	5 600,689
<b>TOTAL</b>	<b>1 752,557</b>	<b>6 054,649</b>	<b>1 462,749</b>	<b>5 600,689</b>

### 3.3 – Autres actifs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>0,000</b>	<b>393,315</b>
	RS sur BTA	0,000	393,315

### 3.4 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>5 784,090</b>	<b>3 794,554</b>
	Frais de gestionnaire	2 107,757	1 382,877
	Frais de dépositaire	367,646	241,271
	Frais de distributeurs	3 308,687	2 170,406

### 3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>18 528,557</b>	<b>18 764,749</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	524,261	491,192
	Redevance CMF	159,556	105,297
	Charges à payer sur l'exercice	17 844,740	18 168,260

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2017</b>	
* Montant en nominal	1 153 200
* Nombre de titres	11 532
* Nombre d'actionnaires	88
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	551 000
* Nombre de titres émis	5 510
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	165 000
* Nombre de titres rachetés	1 650
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 566 434,061 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2018 est de 15 392 contre 11 532 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2017</u></b>	<b><u>1 254 563,618</u></b>	<b><u>1 254 563,618</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>551 000,000</u></b>	<b><u>551 000,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-165 000,000</u></b>	<b><u>-165 000,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>169 536,073</u></b>	<b><u>180 880,774</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	44 504,718	44 504,718
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	70 028,653	70 028,653
- Frais de négociation de titres	-3 060,082	-3 060,082
- Régularisation des sommes non distribuables	58 062,784	58 062,784
- Sommes distribuables		11 344,701
<b><u>Montant fin de période au 31/12/2018</u></b>	<b><u>1 810 099,691</u></b>	<b><u>1 821 444,392</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à **11 344,701** DT contre **446,713** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Somme distribuables des exercices antérieurs	11,339	7,361
Résultat d'exploitation	11 945,800	-185,423
Régularisation du résultat d'exploitation	-612,438	624,775
<b><u>Total</u></b>	<b><u>11 344,701</u></b>	<b><u>446,713</u></b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>5 784,090</u></b>	<b><u>21 408,327</u></b>	<b><u>3 794,460</u></b>	<b><u>15 602,335</u></b>
Rémunération du gestionnaire	2 107,757	7 880,813	1 382,897	5 655,072
Rémunération du dépositaire	367,646	1 352,782	241,165	994,758
Rémunération des distributeurs	3 308,687	12 174,732	2 170,398	8 952,505

### 3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>7 246,951</u></b>	<b><u>29 193,399</u></b>	<b><u>7 407,902</u></b>	<b><u>29 943,427</u></b>
Redevance CMF	468,391	1 751,299	307,314	1 256,697
Services bancaires et assimilés	0,000	548,900	0,000	421,960
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	0,000	228,372	1 000,000
Abonnement des charges budgétisées	6 778,560	26 893,200	6 872,216	27 264,770

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<b><u>Libellé</u></b>	<b>Période du 01.10.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.01.18 au 31.12.18</b>	<b>Période du 01.10.17 au 31.12.17</b>	<b>Période du 01.01.17 au 31.12.17</b>
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b><u>6 778,560</u></b>	<b><u>26 893,200</u></b>	<b><u>6 872,216</u></b>	<b><u>27 264,770</u></b>
Taxes (*)	38,758	153,768	-55,240	-219,158
Frais bancaires	24,013	95,270	26,319	104,420
Publication BO CMF	328,679	1 304,000	404,296	1 604,000
Honoraires CAC	1 709,310	6 781,500	1 693,808	6 720,000
Frais AGO et publications	1 053,132	4 178,187	1 001,657	3 973,963
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,657	12 000,000
Alpha mena	600,016	2 380,500	776,707	3 081,500
Autres (*)	-0,006	-0,025	0,012	0,045

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-3 Rémunération des distributeurs :**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

# **AL HIFADH SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/12/2018**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 8 760 292 ,145 TND, un actif net de 7 702 194,453 TND et un bénéfice net trimestriel de 116 334,089 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par la STEQ ont atteint, au 31 Décembre 2018, 10.253% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Également, nous attirons l'attention sur la note 3.12 « Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension » des états financiers, qui indique que la dette sur opération de pension livrée du titre « BTA 5,5% Mars 2019 », a atteint au 31 Décembre 2018, 11.668% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

#### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2018**  
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>6 226 122,617</b>	<b>16 692 718,370</b>
Obligations de sociétés		2 652 213,997	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 573 908,620	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>2 524 745,108</b>	<b>8 661 082,103</b>
Placements monétaires		2 327 873,586	6 441 916,645
Disponibilités		196 871,522	2 219 165,458
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>9 424,420</b>	<b>7 500,002</b>
<b>Total Actif</b>		<b>8 760 292,145</b>	<b>25 361 300,475</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	<b>3.12</b>	<b>1 022 161,075</b>	<b>0,000</b>
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>17 889,833</b>	<b>45 871,616</b>
<b>Autres crédeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>18 046,784</b>	<b>22 656,277</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 058 097,692</b>	<b>68 527,893</b>
<b>Actif net</b>		<b>7 702 194,453</b>	<b>25 292 772,582</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>7 341 254,942</b>	<b>24 301 783,578</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>360 939,511</b>	<b>990 989,004</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		40,097	22,958
Sommes distribuables de l'exercice		360 899,414	990 966,046
<b>Actif net</b>		<b>7 702 194,453</b>	<b>25 292 772,582</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 760 292,145</b>	<b>25 361 300,475</b>

## ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>	<b>216 395,441</b>	<b>922 374,946</b>
Revenus des obligations		48 466,502	381 902,251	172 190,154	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		44 183,607	175 332,312	44 205,287	199 194,697
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>65 284,660</b>	<b>407 226,247</b>	<b>136 980,388</b>	<b>633 582,671</b>
Revenus des billets de trésorerie		56 234,551	324 524,671	118 081,593	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		1 047,251	34 848,051	10 227,158	144 536,479
Revenus des comptes à vue		8 002,858	47 853,525	8 671,637	38 851,401
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>157 934,769</b>	<b>964 460,810</b>	<b>353 375,829</b>	<b>1 555 957,617</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	(10 664,684)	(20 153,640)	0,000	(1 300,872)
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(17 889,830)	(118 474,595)	(45 871,614)	(208 598,416)
<b>Revenus net des placements</b>		<b>129 380,255</b>	<b>825 832,575</b>	<b>307 504,215</b>	<b>1 346 058,329</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(5 869,388)	(36 162,797)	(43 181,161)	(179 844,120)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>123 510,867</b>	<b>789 669,778</b>	<b>264 323,054</b>	<b>1 166 214,209</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(198 232,209)	(428 770,364)	(103 594,084)	(175 248,163)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>(74 721,342)</b>	<b>360 899,414</b>	<b>160 728,970</b>	<b>990 966,046</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		198 232,209	428 770,364	103 594,084	175 248,163
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(6 145,593)	(25 661,830)	(12 959,582)	19 165,947
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		281,123	3 928,481	13 164,000	(20 904,838)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(1 312,308)	(8 631,023)	(234,034)	(234,034)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>116 334,089</b>	<b>759 305,406</b>	<b>264 293,438</b>	<b>1 164 241,284</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>116 334,089</b>	<b>759 305,406</b>	<b>264 293,438</b>	<b>1 164 241,284</b>
Résultat d'exploitation	123 510,867	789 669,778	264 323,054	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 145,593)	(25 661,830)	(12 959,582)	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	281,123	3 928,481	13 164,000	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(1 312,308)	(8 631,023)	(234,034)	(234,034)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>(990 907,468)</b>	<b>0,000</b>	<b>(1 467 360,222)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(4 801 385,389)</b>	<b>(17 358 976,067)</b>	<b>(3 261 390,142)</b>	<b>(8 947 087,660)</b>
<b>Souscription</b>	<b>11 571 797,271</b>	<b>56 926 259,306</b>	<b>18 067 923,285</b>	<b>79 251 606,773</b>
Capital	11 234 400,000	56 274 200,000	17 618 500,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(126 404,563)	(584 451,802)	(169 214,755)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	463 801,834	1 236 511,108	618 638,040	1 551 576,921
<b>Rachat</b>	<b>16 373 182,660</b>	<b>74 285 235,373</b>	<b>21 329 313,427</b>	<b>88 198 694,433</b>
Capital	15 890 400,000	73 384 300,000	20 806 900,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(179 276,514)	(764 387,538)	(199 821,684)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	662 059,174	1 665 322,911	722 235,111	1 726 823,097
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(4 685 051,300)</b>	<b>(17 590 578,129)</b>	<b>(2 997 096,704)</b>	<b>(9 250 206,598)</b>
<b>Actif net</b>				
En début de période	12 387 245,753	25 292 772,582	28 289 869,286	34 542 979,180
En fin de période	7 702 194,453	7 702 194,453	25 292 772,582	25 292 772,582
<b>Nombre d'actions</b>				
En début de période	120 842	245 383	277 267	333 944
En fin de période	74 282	74 282	245 383	245 383
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,688</b>	<b>103,688</b>	<b>103,074</b>	<b>103,074</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,152%</b>	<b>4,513%</b>	<b>1,023%</b>	<b>3,895%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2018	% Actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>	<b>53 920</b>	<b>2 597 140,230</b>	<b>2 652 213,997</b>	<b>30,275%</b>
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	62 195,927	0,710%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	64 000,000	67 185,832	0,767%
BH 2009-B	15 000	691 500,000	691 584,000	7,895%
BTE 2010-B	9 000	540 000,000	547 336,800	6,248%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	42 238,400	0,482%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 483,200	0,462%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	21 119,200	0,241%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	314 036,000	3,585%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	360 000,000	371 287,681	4,238%
STB 2010/1	4 000	186 560,000	192 713,600	2,200%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	145 690,947	1,663%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	32 436,656	0,370%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	123 905,754	1,414%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>3 644</b>	<b>3 658 865,900</b>	<b>3 573 908,620</b>	<b>40,797%</b>
<b>Obligations de l'Etat</b>	<b>270</b>	<b>4 877,400</b>	<b>5 069,488</b>	<b>0,058%</b>
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 501,835	0,017%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	511,850	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2 950,500	3 055,803	0,035%
<b>Bons du trésor assimilables</b>	<b>2 388</b>	<b>2 647 282,500</b>	<b>2 547 331,556</b>	<b>29,078%</b>
BTA 6.9 MAI 2022 (15 ANS)	2 374	2 632 989,500	2 532 827,392	28,913%
BTA 5.5% MARS 2019	14	14 294,000	14 504,164	0,166%
<b>Bons du trésor assimilables mis en pension livrée</b>	<b>986</b>	<b>1 006 706,000</b>	<b>1 021 507,576</b>	<b>11,661%</b>
Mise en pension BTA 5.5% 11 MARS 2019 (Attijari Bank 06/12/2018- 30 jours- 5,5%)	986	1 006 706,000	1 021 507,576	11,661%
<b>TOTAL</b>		<b>6 256 006,130</b>	<b>6 226 122,617</b>	<b>71,072%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 557 234,563 TND pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 décembre 2018	Période du 1er octobre au 31 décembre 2017	Période du 1er janvier au 31 décembre 2017
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>	<b>216 395,441</b>	<b>922 374,946</b>
Revenus des obligations de sociétés	<u>48 466,502</u>	<u>381 902,251</u>	<u>172 190,154</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	48 466,502	381 902,251	172 190,154	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>44 183,607</u>	<u>175 332,312</u>	<u>44 205,287</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	44 183,607	175 332,312	44 205,287	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>92 650,109</b>	<b>557 234,563</b>	<b>216 395,441</b>	<b>922 374,946</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 524 745,108 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>2 306 312,377</b>	<b>2 327 873,586</b>	<b>26,573%</b>
<b>Emetteur AMS</b>				
Billets de trésorerie	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
AMS 30J 26/12/2018 (12,00%)	1	248 019,802	248 412,699	2,836%
<b>Emetteur Electrostar</b>				
Billets de trésorerie	2	390 868,590	392 069,946	4,476%
ELECTROSTAR 90J 26/12/2018 (12,00%)	1	293 009,709	293 463,035	3,350%
ELECTROSTAR 90J 30/11/2018 (11,00%)	1	97 858,881	98 606,911	1,126%
<b>Emetteur STEQ</b>				
Billets de trésorerie	2	882 695,135	898 157,819	10,253%
STEQ 30J 25/12/2018 (10,20%)	1	49 603,960	49 695,666	0,567%
STEQ 90J 11/10/2018 (12,00%)	1	833 091,175	848 462,153	9,685%
<b>Emetteur GIF</b>				
Billets de trésorerie	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
GIF 80J 08/12/2018 (11,00%)	1	784 728,850	789 233,122	9,009%
<b>Disponibilités</b>		<b>196 871,522</b>	<b>196 871,522</b>	<b>2,247%</b>
Dépôts à vue		530 948,211	530 948,211	6,061%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		-334 076,689	-334 076,689	-3,814%
<b>TOTAL</b>		<b>2 503 183,899</b>	<b>2 524 745,108</b>	<b>28,820%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 407 226,247 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017</b>
Intérêts des billets de trésorerie	56 234,551	324 524,671	118 081,593	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	1 047,251	34 848,051	10 227,158	144 536,479
Intérêts des comptes courants	8 002,858	47 853,525	8 671,637	38 851,401
<b>TOTAL</b>	<b>65 284,660</b>	<b>407 226,247</b>	<b>136 980,388</b>	<b>633 582,671</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9 424,420 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	5 424,420	0,002
Agios créditeurs à recevoir	4 000,000	7 500,000
<b>TOTAL</b>	<b>9 424,420</b>	<b>7 500,002</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17 889,833 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Rémunération Distributeurs	6 389,228	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	7 667,067	19 659,260
Rémunération Dépositaire	3 833,538	9 829,635
<b>TOTAL</b>	<b>17 889,833</b>	<b>45 871,616</b>

### **3.7. Autres Crédeurs Divers :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 18 046,784 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	746,752	2 129,180
Provision jeton de présence	9 000,170	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	8 208,282	11 329,575
TCL	91,580	232,486
Impôt à payer	0,000	-34,964 (*)
<b>TOTAL</b>	<b>18 046,784</b>	<b>22 656,277</b>

(\*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

### **3.8. Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01/01/2018</u></b>	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	56 274 200,000
Nombre de titres émis	562 742
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	73 384 300,000
Nombre de titres rachetés	733 843
<b><u>Capital au 31/12/2018</u></b>	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Sommes non distribuables	-86 945,058
Montant du capital au 31/12/2018	7 341 254,942
<b><u>Nombre de titres</u></b>	
Nombre d'actionnaires	326

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	3 435,316
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-25 661,830	15 730,631
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 348,500	20 763,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 579,981	-41 668,022
Frais de négociation de titres	-8 631,023	-234,034
<b>RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-30 364,372</b>	<b>-1 972,925</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-584 451,802	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	764 387,538	838 028,664
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>-86 945,058</b>	<b>-236 516,422</b>

### **3.9. Les charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 118 474,595 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	6 389,225	42 312,361	16 382,719	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	7 667,067	50 774,816	19 659,260	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	3 833,538	25 387,418	9 829,635	44 699,666
<b>TOTAL</b>	<b>17 889,830</b>	<b>118 474,595</b>	<b>45 871,614</b>	<b>208 598,416</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 à 36 162,797 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	728,784	8 312,159	898,644	10 758,423
Redevance CMF	2 555,632	16 924,584	6 552,859	29 798,807
Jetons de présence	2 268,536	9 000,170	2 268,426	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	32 753,513	127 181,837
Autres impôts	316,436	1 925,884	707,719	3 104,993
<b>TOTAL</b>	<b>5 869,388</b>	<b>36 162,797</b>	<b>43 181,161</b>	<b>179 844,120</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	179,010	-220,449	40,097
Exercice n	789 669,778	1 236 332,098	-1 665 102,462	360 899,414
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>360 939,511</b>

### 3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

#### • Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2018 à 20 153 ,640 TND, contre un solde de 1300,872 TND pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

#### • Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 1 022 161,075 TND, contre un solde nul au 31 Décembre 2017 et représente le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mises en pensions.

### 4. Autres informations :

#### 4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan d'AL HIFADH-SICAV au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
- Titres à livrer	0,000	0,000
- Titres à recevoir	-334 076,689	0,000
- Titres à libérer	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-334 076,689</b>	<b>0,000</b>

#### 4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.3 Institution d'une contribution sociale de solidarité**

L'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, a institué une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociale due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 53 précité et elle est tenue de payer au trésor public un montant de 200 dinars à la fin de cet exercice. Toutefois, la charge relative à cette contribution n'a pas été prise en compte au cours de l'exercice 2018.